



## Cahiers balkaniques

42 | 2014

Grèce-Roumanie : héritages communs, regards  
croisés

---

# Les Chypriotes, des Lusignan à l'Empire ottoman (1184-1878) : l'émergence des relations intercommunautaires gréco-turques

*Cypriots from the Lusignan to the Ottoman Empire, The birth of the Intra-Communal Greek-Turkish Relations*

**Mathieu Petithomme**

---



### Electronic version

URL: <https://journals.openedition.org/ceb/4986>

DOI: 10.4000/ceb.4986

ISSN: 2261-4184

### Publisher

INALCO

### Electronic reference

Mathieu Petithomme, "Les Chypriotes, des Lusignan à l'Empire ottoman (1184-1878) : l'émergence des relations intercommunautaires gréco-turques", *Cahiers balkaniques* [Online], 42 | 2014, Online since 06 June 2014, connection on 07 July 2021. URL: <http://journals.openedition.org/ceb/4986> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/ceb.4986>

---

This text was automatically generated on 7 July 2021.



*Cahiers balkaniques* est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

---

# Les Chypriotes, des Lusignan à l'Empire ottoman (1184-1878) : l'émergence des relations intercommunautaires gréco-turques

*Cypriots from the Lusignan to the Ottoman Empire, The birth of the Intra-Communal Greek-Turkish Relations*

**Mathieu Petithomme**

---

- 1 De nombreux auteurs occidentaux ont donné une image noire de l'Empire ottoman : le « Turc » aurait opprimé les populations chrétiennes, qui n'auraient cessé de contester cette domination<sup>1</sup>. Minoritaires au sein de terres dominées par les musulmans, les chrétiens auraient été traités comme des sujets de seconde zone, dont les libertés de culte, de posséder et d'entreprendre auraient été très restreintes. Les nationalistes chypriotes grecs mettent encore volontiers en avant une soi-disant animosité « historiquement ancrée » des Turcs envers les Chypriotes<sup>2</sup>. Chypre est de même quasiment systématiquement appréhendée à partir du prisme de la rivalité historique entre la Grèce et la Turquie (Bertrand, 2003). Par extension de la rivalité gréco-turque, les relations entre les Chypriotes grecs et turcs sont donc appréhendées comme ayant toujours été éminemment conflictuelles. Pourtant, de nombreuses preuves historiques invitent à relativiser, voire même à battre en brèche ces visions répandues (Georgeon et Dumont, 1997).
- 2 Contrairement à ce que l'on pourrait penser, tant le lien symbolique qui unit Chypre à la Grèce à travers l'hellénisme que la présence turque sur l'île ne suivent pas des histoires à sens unique d'influences graduelles et inéluctables, comme voudraient nous le faire croire les nationalismes grec et turc exclusifs. Chypre fait certes partie depuis longtemps de l'aire d'influence grecque, mais à la suite de la victoire des croisés sur les Byzantins en 1192, elle fut dominée par la dynastie franque des Lusignan pendant presque trois siècles. Puis, en 1489, les Vénitiens imposèrent leur autorité sur l'île. Durant toute cette période, la proximité des Chypriotes avec les Grecs ne s'exprimait

donc pas en termes politiques, mais linguistiques et religieux. En effet, malgré les invasions extérieures successives, les Chypriotes conservèrent majoritairement la langue grecque et la foi orthodoxe. L'effet de ces marqueurs peut toutefois être relativisé en soulignant qu'à une époque où les transports et les liaisons maritimes demeuraient difficiles et peu fréquents, la langue grecque insulaire parlée à Chypre vit émerger certains particularismes au fil du temps, notamment au contact des populations turques originaires du continent qui s'installèrent à Chypre à partir de 1571. Comme il est souvent d'usage en contexte multilinguistique, le « grec chypriote » incorpora des mots turcs, adopta des traductions grecques de mots turcs et inventa des mots nouveaux.

- 3 Bien que demeurant liée à l'Église orthodoxe de Grèce, l'Église de Chypre était autocéphale, indépendante du patriarcat de Constantinople depuis 431. Pour limiter son influence, les Lusignan et les Vénitiens la reléguèrent à un statut secondaire et, plus que les Ottomans, montrèrent une volonté de réduire l'influence de l'Église orthodoxe locale. Loin de vouloir la disparition de l'Église comme le nationalisme grec voudrait nous le faire croire, les autorités ottomanes contribuèrent à réinstitutionnaliser son statut à partir de 1571 : le statut d'« ethnarque » octroyé à l'archevêque impliquait un rôle de porte-parole du *millet* orthodoxe. En 1660, l'administration ottomane confia même à l'Église orthodoxe le soin de prélever les impôts des orthodoxes de l'île, tout en conservant une part à son profit. Il est vrai qu'en tant que musulmans, les Turcs de Chypre bénéficiaient d'un statut plus avantageux et payaient donc moins d'impôts que les orthodoxes, néanmoins, dans un système basé sur la coexistence entre différentes communautés religieuses, l'autorité et l'autonomie reconnues à l'Église orthodoxe comme son rôle d'intermédiaire dans la gestion de l'administration, constituèrent des éléments centraux de la légitimation du système politique ottoman à Chypre.
- 4 En ce sens, cet article cherchera à répondre à deux questions complémentaires : comment a évolué la situation des Chypriotes de la dynastie des Lusignan à la période ottomane ? Comment caractériser les relations intercommunautaires à Chypre pendant l'Empire ottoman ? Au-delà des visions stéréotypées et partisans, notre recherche est une contribution à la normalisation de l'histoire moderne de Chypre en cherchant, à partir d'une lecture approfondie de récits historiques et de voyages, à proposer une synthèse des principales dynamiques sociales et politiques de l'histoire de l'île et des relations intercommunautaires des Lusignan à la domination ottomane. Cette période est en effet encore relativement méconnue et souvent traitée de façon subjective et partisane, alors même qu'elle constitue une période centrale pour comprendre le maintien de relations pacifiques entre les Chypriotes grecs et les Turcs pendant plusieurs siècles.

## Féodalisme et oppression à Chypre : la domination des Lusignan et des Vénitiens

- 5 L'histoire de Chypre est celle d'une petite île de la Méditerranée orientale toujours dominée par des puissances extérieures, souvent les plus puissantes de la région : les Égyptiens, les Phéniciens, les Romains, les Byzantins, les Lusignan, les Vénitiens, les Turcs et les Britanniques ont tous exercé une tutelle et une influence politique, économique ou culturelle sur l'île. Chypre devint une île ottomane, lorsque le Sultan

Selim II décida de la reprendre aux Vénitiens en 1570-1571 au prix d'une conquête qui engendra environ 50 000 morts. L'ensemble des autres îles de la Méditerranée orientale, le Moyen-Orient de même que l'Égypte et l'Afrique du Nord, se trouvaient alors sous domination ottomane. Dès lors, Chypre constitua une province de l'Empire ottoman pendant plus de trois siècles, la plus longue période de stabilité de son histoire politique moderne.

- 6 Sous les dynasties des Lusignan et des Vénitiens (connus comme « Latins »), l'oppression des Chypriotes fut sévère : leurs terres furent confisquées, les églises orthodoxes fermées et l'organisation sociale et politique basée sur le féodalisme et la domination d'élites étrangères. De 1191 à 1571, Chypre fut dominée par des petites noblesses féodales, une élite, française sous les Lusignan puis italienne sous les Vénitiens, qui réduisirent au statut de « serfs » les paysans chypriotes. L'Église orthodoxe autocéphale fut subordonnée à l'Église catholique : en 1260, le Pape Alexandre IV rédigea l'acte du *Bulla Cypria*, qui fit de l'archevêque catholique l'autorité religieuse suprême des catholiques et des orthodoxes. L'indépendance de l'archevêque orthodoxe, qui avait été octroyée par le patriarche saint Cyrille d'Alexandrie au Concile d'Éphèse du 22 juin 431 et réaffirmée en 478 par Zénon, l'Empereur romain d'Orient, fut supprimée (Huscenot, 1997, 50-55).
- 7 Ainsi, il n'est pas étonnant que John Hackett, qui rédigea une *Histoire de l'Église orthodoxe de Chypre* en 1901, ait déclaré à propos de l'occupation de l'île par les Ottomans en 1571 que « les habitants Grecs furent enthousiasmés par l'arrivée des forces d'invasion et soulagés que la domination des Latins si détestés puisse toucher à sa fin » (Hackett, [1901], 1961, 172-173). Le féodalisme fut aboli et « il fut permis aux Grecs d'acheter des maisons et des terres et de les transmettre à leurs descendants, tout en bénéficiant généralement d'un statut supérieur à celui des autres nations non-musulmanes de Chypre » (Hill, [1948], 2010a, 21). Bien évidemment, cela ne signifie pas que tout devint merveilleux : en atteste par exemple, le déplacement forcé des habitants chrétiens de Famagouste, contraints de s'installer dans la nouvelle ville de Varosha en 1573-1574.
- 8 Pour autant, Sir Harry Luke, qui étudia cette période sur la base des archives du Consulat anglais à Chypre de la compagnie du Levant, conclut que « ce fut un changement beaucoup plus important dans le statut de la majorité de la population que ce qu'elle avait connu jusqu'alors, et la restauration de l'archevêché eut des effets de même importants » (Luke, [1921], 2009, 15-16). De fait, en 1572, le Sultan adressa des *firmans* au gouverneur de l'île, en demandant qu'aucune oppression ou tyrannie ne soit exercée à l'encontre des Chypriotes grecs : « Chypre doit retrouver son ancienne condition, être cultivée et redevenir prospère. [...] Tant les "rayas" [ré-âyâs] que les musulmans doivent vivre ensemble dans la confiance mutuelle » (Alastos, 1955, 26).

### Chypre sous la dynastie des Lusignan (1184-1489)

- 9 Dans la période de confusion pour l'Empire byzantin que constituèrent les années 1180, notamment en raison de la cruauté et des crimes commis par Andronicos I (qui régna de 1180 à 1185) qui paralysèrent l'administration, Issac Commène navigua jusqu'à Chypre et s'empara de l'île en 1184. D'abord gouverneur de l'Empire byzantin à Chypre, il s'autoproclama « Empereur de Chypre » à la suite de la dégradation de ses relations avec l'Empereur de Constantinople, qui envoya d'ailleurs une force navale sans réussir à reprendre le contrôle de l'île, qui demeura sous le joug d'Isaac jusqu'à ce que

Richard I<sup>er</sup> d'Angleterre, dit Cœur de Lion, l'occupe en 1191 (Delaval Cobham, [1908], 2001, 10-13). Celui-ci, durant sa courte domination, chercha à tirer bénéfice de l'île pour rassembler un maximum d'armes, de nourriture, de chevaux et de mules et faciliter postérieurement la conquête de Jérusalem depuis la Syrie. Cette première occupation anglaise servit donc uniquement les intérêts stratégiques des Croisés. Aucune attention ne fut portée aux populations locales. En recherche d'argent pour financer la troisième Croisade visant à reprendre Jérusalem tombée aux mains de Salahaddin-i Eyyubi en 1187, Richard Cœur de Lion décida de vendre Chypre à l'Ordre du Temple, un puissant ordre religieux et militaire issu de la chevalerie du Moyen Âge, qui participa activement aux croisades et à la Reconquête des royaumes musulmans de la péninsule ibérique (Demurgen, 2008 ; Dailliez, 2003).

- 10 La brève période de contrôle de Chypre par Richard Cœur de Lion fut donc suivie par la domination plus dure encore de l'Ordre du Temple : les Templiers, qui avaient acheté l'île pour 100 000 *bezans* (dinars d'or), cherchèrent à recouvrer leurs dettes en pillant ses ressources et en imposant de nouvelles taxes, même sur les biens de première nécessité sur les marchés locaux (Gazioğlu, 1990, 3). À ce propos, l'historien chypriote grec Doros Alastos affirme que « l'oppression des Chypriotes par les Templiers n'a pas d'autre qualification que celle de barbare. Ils tyrannisèrent la population et l'exploitèrent le plus possible » (Alastos, 1955, 151-152). Dans son *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, Louis de Mas Latrie explique comment, en 1192 :

L'Ordre du Temple n'avait remboursé que 40 000 dinars d'or à Richard Cœur de Lion. Ce dernier, considérant que les Templiers ne remboursaient pas assez vite et ne pourraient pas s'acquitter de leur dette, décida de vendre Chypre à Guy de Lusignan qui régla le reste du montant dû et devint Roi de Chypre de 1191 jusqu'à sa mort en 1194. (Mas Latrie, 1852-1861, 591)

- 11 La dynastie « franque » des Lusignan régna ainsi ensuite sur l'île à partir de 1192, réduisant les Chypriotes grecs<sup>3</sup> au statut de serfs opprimés par la minorité franque au pouvoir. Amaury II, le successeur de Guy de Lusignan, par exemple, confisqua les terres des Chypriotes et les distribua à un grand nombre de Francs qui avaient perdu leurs fiefs en Palestine. Les paysans locaux furent souvent réduits en esclavage et obligés de travailler de force pour les seigneurs francs. Dans *Une Histoire de Chypre*, Sir George Hill critique de même la vision idéalisée de la période franque, en soulignant la forte oppression des populations locales :

La vision donnée par beaucoup d'écrivains de la prospérité et de la joie de Chypre durant la domination franque est entièrement déformée, la brillante surface constituée par la Cour des Lusignan ou la riche bourgeoisie marchande de Famagouste masquait en pratique une société de pauvreté et d'oppression. De fait, l'ensemble des classes sociales de la population native se trouvait dans la même position de soumission à une domination étrangère. (Hill, [1948], 2010a, 6-7)

- 12 De fait, durant la période franque, les Chypriotes grecs furent divisés en trois classes sociales, les parèques « *parici* », les « *lefteri* » (aussi appelés les francomates, « *francomati* ») qui avaient une position un peu meilleure, et les « *perperiarii* » très minoritaires (Gazioğlu, 1990, 3). Les parèques, proches des serfs de l'Occident médiéval, étaient de loin les plus exploités : ils devaient travailler gratuitement deux jours par semaine pour leur seigneur qui leur prenait automatiquement un tiers du produit de leurs champs. Ils devaient aussi payer une taxe annuelle par habitant et étaient quasiment traités comme des esclaves par leur seigneur qui avait un droit de vie et de mort sur eux. Les francomates étaient des ex-parèques émancipés en échange d'un

paiement financier. Ils étaient donc libres dans l'usage de leurs terres, mais devaient toujours donner un cinquième de leurs récoltes au seigneur qui les avait libérés, ainsi que payer des impôts au Roi en échange de certains privilèges. Enfin, les *perperiarrii*, (nom dérivé d'une taxe qu'ils devaient payer en pièces d'or appelées « hyperpères »), étaient devenus libres grâce à l'aide d'un duc. Sous les Vénitiens, les membres de cette classe furent connus comme les « Vénitiens blancs » car ils pouvaient acheter leur liberté, trois cents ducats, liberté octroyée individuellement ainsi qu'à leurs enfants. La plupart des membres de l'administration et des riches citoyens de Nicosie faisaient partie de cette classe.

- 13 La liberté de culte des orthodoxes fut drastiquement réduite durant la dynastie franque. Non seulement l'Église grecque orthodoxe fut subordonnée à l'Église romaine, mais les dignitaires religieux furent exilés et éloignés des villes pour réduire leur influence : l'archevêque grec orthodoxe de Famagouste fut envoyé à Carpasia, l'évêque de Limassol à Lefkara, celui de Paphos à Arsinoe (Hill, [1948], 2010a, 6-7). De plus, on demanda à l'archevêque chypriote grec Esaias de reconnaître l'autorité du Pape, ce qu'il refusa de faire. Il fut alors contraint à l'exil, comme son successeur Néophyte en 1222 pour la même raison (Mas Latrie, 1852-1861, 593). En 1240, l'ensemble des évêques orthodoxes de Chypre décida finalement de quitter l'île face à l'oppression grandissante de l'Église catholique. La cruauté des Francs ne s'exerça pas uniquement à l'encontre des Chypriotes grecs, mais aussi à l'égard des autres minorités de l'île : ainsi, devant l'épidémie de la « Peste noire » qui ravagea Chypre en 1347-1348, l'historien arabe Maqrîsî (qui a vécu sur l'île de 1363 à 1442) raconta que :

Devant le danger de cette mortalité, les Francs de Chypre rassemblèrent les prisonniers musulmans qui étaient entre leurs mains et consacrèrent tout un après-midi, jusqu'au coucher du soleil, à les massacrer, de crainte que, les Francs venant à disparaître, les musulmans ne s'emparassent de Chypre. (Maqrîsî in Lévi-Provençal, 1962)

- 14 Ainsi, au-delà des différences internes de statut entre les Chypriotes grecs, qui jouaient un rôle mineur, Doros Alastos juge très sévèrement la période franque :

Économiquement, socialement et culturellement, l'île était divisée horizontalement en deux sections distinctes, clairement hiérarchisées. En haut de la pyramide sociale se trouvait la classe féodale, principalement d'origine française et les marchands étrangers, principalement Italiens, et en bas, se trouvait les Chypriotes grecs autochtones qui étaient paysans et serfs pour la plupart. [...] Le rôle joué par les Lusignan dans le développement de la civilisation de Chypre fut pratiquement nul. Tout ce qu'ils firent fut pour la gloire et l'intérêt des étrangers. L'ordre féodal commença à disparaître après leur domination, pour être complètement remis en cause avec la conquête des Turcs en 1570-1571. (Alastos, 1955, 24)

## Chypre sous la domination des Vénitiens (1489-1570)

- 15 À partir de 1474, la République de Venise est une puissance importante en Méditerranée orientale, tandis que les dernières années de la dynastie des Lusignan à Chypre étaient marquées par une instabilité croissante, des tentatives de coups d'État et des rivalités personnelles qui facilitèrent la prise de pouvoir des Vénitiens. Depuis 1447, ils planifiaient patiemment de s'emparer de l'île. D'abord, ils y envoyèrent de plus en plus de représentants pour des raisons commerciales et politiques ; ensuite, ils favorisèrent l'union dynastique en 1468 de Catherine Cornaro, nièce d'Andréa Cornaro qui avait été élu auditeur de Chypre, avec Jacques II Lusignan (dont ils

prenaient le parti face à la reine Charlotte), même si Catherine n'était alors âgée que de quatorze ans. Elle devint donc légalement « Reine de Chypre », mais ce ne fut qu'en 1472, que le sénat de Venise décida de l'envoyer à Chypre pour célébrer son mariage et recevoir son couronnement à Nicosie. À travers ce mariage, Jacques II dut accepter la tutelle de la République de Venise sur l'île de Chypre.

- 16 En 1473, Jacques II mourut dans des circonstances floues peut-être purement et simplement empoisonné. Catherine Cornaro devint de facto la seule représentante du pouvoir politique à Chypre. Opposés à cette dynamique, le Roi de Naples et le Sultan des Mamelouks d'Égypte cherchèrent à déstabiliser l'île et à réinstaller Charlotte de Lusignan, reine de Chypre de 1458 à 1460 (Grousset, 1979 : 50-54). Il est vrai que Catherine Cornaro n'était qu'un instrument aux mains des Vénitiens : les châteaux étaient contrôlés par des détachements vénitiens et les deux conseillers envoyés par la République étaient en fait les réels administrateurs de l'île. Même si les Vénitiens devaient payer un tribut régulier au Sultan d'Égypte qui demeurait le suzerain de l'île, ils étaient les seuls à la contrôler, à collecter les taxes et à administrer la justice (Alastos, 1955 : 216). Une fois leur contrôle quasiment total, ils envoyèrent George Cornaro, le frère de Catherine, pour la persuader de renoncer à son trône. Devant son refus, ils menacèrent d'utiliser la force et l'obligèrent à abdiquer lors d'une cérémonie à Famagouste avant de la renvoyer à Venise. Le 26 février 1489, Chypre est donc directement administrée par la République de Venise.
- 17 Les Vénitiens instaurèrent alors le système du *Reggimento*, qui donnait à un gouverneur vénitien et à ses deux conseillers le pouvoir de diriger l'île, de collecter les taxes, de gérer les affaires militaires et de juger les litiges, cumulant les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Un Grand Conseil fut créé et un gouverneur militaire installé à Famagouste. Comme sous les Lusignan, la domination vénitienne à Chypre fut brutale et guidée par l'objectif unique de contribuer à enrichir la nouvelle puissance coloniale. Martin von Baumgarten, qui visita l'île en 1508, décrit l'oppression et la cruauté des Vénitiens à l'égard des populations locales :
- Tous les habitants de Chypre sont des esclaves des Vénitiens, étant obligés de payer à l'État un tiers de leurs revenus, qu'ils proviennent de la terre, du vin, de l'huile ou de leurs troupeaux. De plus, chacun d'entre eux est obligé de travailler deux jours par semaine pour l'État. Si quelqu'un ne le fait pas pour des raisons qui lui sont propres ou parce que son corps ne le lui permet pas, il doit payer une amende équivalente au nombre de jours de travail forcé non effectués. Enfin, il existe des taxes annuelles qui leur sont imposées de telle sorte que les pauvres citoyens ordinaires sont tant pillés qu'ils ont du mal à garder leur âme et leur corps ensemble. (Von Baumgarten in Delaval Cobham, [1908], 2001, 55)
- 18 En effet, le travail forcé appelé « *angaria* » (corvée) créa un ressentiment très fort parmi les Chypriotes. Non seulement ils furent obligés de travailler pour la République de Venise, mais les villageois furent aussi contraints d'effectuer un service militaire pour une armée dont ils ne reconnaissaient pas la légitimité. Même certains officiels vénitiens reconnurent la mauvaise gouvernance de l'île : en 1562, Bernard Sagredo, un dirigeant de premier plan, reconnut même que « hormis dans quelques parties de l'île, Chypre est mal gouvernée et les juges sont non seulement corrompus, mais encouragent aussi l'oppression des classes inférieures » (Hill, [1952], 2010b, 799). Les Vénitiens exproprièrent de même des villages entiers et des fermes pour les donner aux membres de l'élite étrangère.

- 19 Malgré cela, la mauvaise gouvernance de l'île et la corruption de l'élite rendaient la recherche de nouvelles ressources toujours plus nécessaire : ainsi, à partir de 1528, on donna la possibilité aux serfs travaillant sur des terres appartenant à l'État « d'acheter leur liberté en échange de cinquante ducats » (Norwich, 1986, 65). George Karouzis cite l'*Histoire de la Nation Hellène* d'Attar, ouvrage dans lequel l'auteur considère que, dans les années 1530, sur une population totale de 197 000 habitants, 70 050 étaient des parèques et 95 000 des francomates ou des perperiarîi (Attar in Karouzis, 1977, 29). Les parèques devaient non seulement donner un tiers de leur production agricole à leur seigneur, mais aussi travailler gratuitement pour lui plusieurs jours par semaine. Mécontents de l'oppression quotidienne auxquelles ils durent faire face, « de nombreux paysans Chypriotes grecs s'exilèrent en Grèce ou en Syrie au sein de territoires proches contrôlés par l'Empire ottoman » (Gazioğlu, 1990, 3).
- 20 Pour augmenter la population de Chypre, la République de Venise encouragea la venue d'immigrés de ses autres colonies et d'autres régions, comme des Slaves, des Albanais ou même des Syriens de rite chrétien, de telle sorte que « la population augmenta d'environ 100 000 habitants en 1490 à 200 000 en 1570 » (Zorzi, 2004, 112). Malgré cela, l'île connut plusieurs catastrophes naturelles de même que des périodes de famines et d'épidémies qui augmentèrent la défiance des populations locales envers un pouvoir jugé corrompu et mal géré. Dans ce contexte, en 1562, l'instituteur crétois Iakovos Diassorinos créa une organisation de résistance clandestine et chercha à obtenir le soutien d'Iskender Pasha, le gouverneur général ottoman d'Anatolie, même s'il fut trahi puis étranglé par les Vénitiens à Paphos. De même, en 1563, « deux Chypriotes grecs se rendirent à Istanbul afin de demander au Sultan de prendre l'île sous sa protection » (*idem*, 2004, 114). Le pouvoir vénitien n'avait en fait jamais été totalement admis par la population chypriote grecque, aussi, à la veille de l'attaque turque, une bonne partie des Chypriotes grecs ne voyait pas d'un mauvais œil la perspective de son renversement.

## L'expansion ottomane en Méditerranée orientale et la conquête de Chypre (1453-1571)

### Le développement de la rivalité turco-vénitienne en Méditerranée orientale

- 21 La prise de Constantinople par Mehmed II Fatih (« Le Conquérant ») en 1453 mit fin à la dynastie byzantine. L'Empire ottoman étendit rapidement sa domination dans la région dans un contexte de rivalité turco-vénitienne en Méditerranée orientale. Mehmed II annexa d'abord ce qui restait de la Serbie après la chute de Smederevo en 1459, conquiert la principauté djandaride et l'Empire de Trébizonde sur le littoral de la mer Noire en août 1461, puis le royaume de Bosnie après la mort du roi Stefan Lazarevitch en 1463 (Murr Nehme, 2003, 19). En août 1473, l'armée ottomane conquiert une bonne partie de l'Anatolie par la prise de Konya, de Karaman et les affrontements d'Otlukbeli face à l'armée des Akkoyunlu (clan des « Moutons Blancs ») dont Pir Ahmed, l'un des prétendants à la succession du bey Ibrahim de Karaman, avait eu le malheur de chercher un arrangement avec les Vénitiens (*idem*, 2003, 20). L'objectif de Mehmed II était non seulement de contrôler l'Anatolie et le bassin de la mer Noire, mais aussi de mettre fin à la suprématie vénitienne en Méditerranée orientale. En 1475, il conquiert les

colonies génoises de Crimée, prit le contrôle des routes commerciales de la mer Noire et fit construire une flotte et de nouveaux ports afin de concurrencer Venise et Gênes dans le commerce maritime. Enfin, en 1477, il prit quelques îles aux Vénitiens en Adriatique alors qu'un de ses vizirs, Gedik Ahmed Pacha conquiert Otrante dans les Pouilles en 1480, ce qui força les Vénitiens à signer un traité de paix éphémère avec l'Empire ottoman la même année, puis à nouveau en 1503.

- 22 La rivalité turco-vénitienne en Méditerranée orientale continua de se développer sous le règne de Selim I<sup>er</sup> Yavuz (« le brave », 1512-1520) qui s'empara de l'Iran en 1514 puis de la Syrie, de l'Égypte, de la Mecque et de Médine en 1517, avant de se proclamer « Calife » (chef spirituel du monde musulman) de faire d'Istanbul la capitale du califat. Soliman (sultan de 1520 à 1566) étendit encore la domination ottomane, en conquérant notamment Rhodes en 1522 et en s'emparant de Belgrade et de la Hongrie, avant d'être arrêté à Vienne en 1529. Il atteignit de même l'Algérie en Afrique du Nord et renforça la marine ottomane qui domina peu à peu la Méditerranée orientale. Seule Chypre était alors encore aux mains d'une puissance étrangère<sup>4</sup>. Daniel Panzac évoque bien la dynamique de ce processus :

Jusqu'alors, l'Empire ottoman avait été édifié pour l'essentiel à partir de l'intérieur des continents dont le rivage, une fois atteint, constituait une limite infranchissable, indice certain que si l'armée ottomane semblait invincible, la marine, bien que modeste elle, était singulièrement absente. Cette nouvelle configuration géographique ne lui permet plus désormais d'ignorer cet élément et va entraîner la constitution d'une flotte de guerre permanente qui va rapidement gagner en puissance. (Panzac, 2012, 8)

- 23 Ainsi, là où une flotte importante avait accompagné le long des côtes l'armée ottomane qui avait conquis la Syrie et l'Égypte sous le règne de Selim I<sup>er</sup>, les ambitions navales de l'Empire s'affirmèrent sous les règnes de Soliman puis de Selim II, dans le but d'assurer « la domination complète de la Méditerranée orientale devenue le cœur de l'Empire » (*idem*, 2012, 8). Cela prit en fait un demi-siècle, de la conquête de Rhodes en 1522, celle des Cyclades puis de Chios aux Génois en 1566, des îles proches de l'Anatolie, jusqu'à celle de l'île de Chypre en 1571 (Bennassar, 1998, 214).
- 24 Depuis le début de la colonisation vénitienne, les rumeurs d'une invasion turque imminente avaient été nombreuses : en 1489, lorsque les Vénitiens obligèrent Catherine Cornaro à quitter l'île, la marine ottomane longea les côtes de la péninsule du Karpas en signe de provocation ; en 1500, des affrontements eurent lieu entre les corsaires ottomans et vénitiens ; puis, en 1525, un conflit entre la marine ottomane et des pirates siciliens au large de Limassol faillit dégénérer en invasion de l'île ; enfin, en 1533, un dirigeant vénitien coula par erreur deux vaisseaux ottomans, mais après des excuses officielles auprès du Sultan à Istanbul, l'événement fut résolu par la voie diplomatique (Gazioğlu, 1990, 14)<sup>5</sup>. Après la conquête de la Syrie et de l'Égypte, le paiement annuel au Sultan mamelouk du Caire du tribut des Vénitiens (8 000 ducats) pour l'occupation de Chypre, fut transféré au profit du Calife d'Istanbul, même si un nouveau traité de paix fut signé en 1521. Malgré tout, Chypre était devenue un sanctuaire pour les pirates européens (notamment dans la région de Limassol). En mai 1539, la marine ottomane occupa même temporairement la ville pour mettre fin à des attaques navales de bandits armés. Mais ce fut surtout en 1569, lorsque le trésorier général d'Égypte fut capturé avec son navire au large de Chypre, que Selim II décida de conquérir l'île afin de sécuriser les routes commerciales de la Méditerranée orientale (Hill, [1952], 2010c, 814).

- 25 La menace turque sur Chypre s'intensifia avec l'arrivée au pouvoir du fils de Soliman le Magnifique, Selim II (1566-1574). Poussé par ses conseillers, le nouveau sultan lança un ultimatum à la République de Venise afin qu'elle cède Chypre pacifiquement : il revendiqua une souveraineté sur l'île prouvée par le tribut que les autorités vénitiennes lui versaient depuis 1489 et qui existait de fait depuis l'époque mamelouke. En raison de la mauvaise gouvernance et de la corruption des autorités vénitiennes, Chypre était aussi devenue un repaire des pirates et des corsaires génois, maltais et catalans, perçue comme une menace grandissante par le Sultan<sup>6</sup>. La révolte manquée de Iakovos Diassorinos en 1562 persuada enfin les Ottomans que les Chypriotes grecs ne se rebelleraient pas et auraient plutôt tendance à soutenir une invasion turque contre le régime colonial vénitien. Ne réussissant pas à trouver des alliés, Venise se résolut à la guerre, pensant que les fortifications de Nicosie, de Famagouste et de Kyrenia entreprise par l'architecte Giulio Savorgnano en 1567 lui permettraient de se défendre<sup>7</sup>.
- 26 Malgré l'opposition du Grand Vizir Sokollu Mehmet Pacha, Selim II décida finalement de conquérir Chypre après avoir demandé une *fatwa* sur le sujet au şeyh-ül-Islâm, le ministre en charge des affaires religieuses, Ebu us-Suud Efendi (1490-1574), qui déclara que bien que colonie vénitienne, Chypre était toujours restée sous la suzeraineté des Sultans mamelouks d'Égypte, et que donc, une reconquête de l'île n'était ni contraire à l'islam ni aux traités internationaux (Shaw, 1976, 146). Les troupes turques – 11 000 hommes de l'armée régulière (*Kapikulu*) et 50 000 des unités provinciales (*Eyalet Askerleri*) –, dirigées par l'amiral Piyale Pacha, entreprirent des raids sur l'île dès juin 1570, puis débarquèrent à Larnaca en juillet avant de décapiter le gouverneur, Nicolo Dandolo, et de s'emparer de Nicosie le 25 juillet (Blondy, 1998, 21). La chute de Famagouste, le 1<sup>er</sup> août 1571, favorisa la création d'une Sainte Ligue chrétienne après que le pape Pie V ait convaincu Philippe II de s'allier aux Vénitiens, dans une dynamique ressuscitant l'esprit des croisades (Braudel, 1992, 50-55).
- 27 La victoire qui s'ensuivit de la flotte chrétienne sur les Ottomans lors de la bataille de Lépante, le 7 octobre 1571, n'eut toutefois que peu de portée stratégique : « la flotte du Sultan fut reconstituée quelques mois plus tard » et surtout, l'Empire ottoman conserva l'île de Chypre, définitivement cédée par Venise lors du traité de paix du 7 mars 1573 (Imber, 1996, 85-101). Ce dernier édicta trois clauses principales : 1) Chypre fut reconnue comme un territoire ottoman ; 2) la République de Venise accepta de payer une indemnité de guerre de 300 000 ducats d'or en trois ans ; 3) le tribut annuel de 8 000 ducats payé par les Vénitiens pour l'occupation de l'île de Chypre fut supprimé (Gazioğlu, 1990, 71). Cette conquête ouvrit une nouvelle étape dans l'histoire de Chypre, l'installation de l'administration ottomane ouvrant la plus longue période de stabilité politique de l'île.

## La conquête de Chypre et l'installation des Ottomans

- 28 Bien que les Turcs fussent musulmans et les Chypriotes grecs, chrétiens orthodoxes, l'administration ottomane à Chypre fit preuve d'une large tolérance en comparaison avec les Lusignan et les Vénitiens. Plusieurs exemples soulignent l'absence d'opposition des Chypriotes à l'invasion turque, et même, le soutien relatif des populations locales soulagées d'être enfin libérées du joug vénitien. Ainsi, plusieurs auteurs soulignèrent que les Chypriotes grecs de Lefkara « accueillirent avec enthousiasme » et « fournirent un soutien important à l'armée turque » (*idem*, 1990, 72 ; Hill [1952], 2010c, 904). Doros

Alastos évoque le cas d'un prêtre orthodoxe qui « offrit ses services à l'armée turque lorsqu'elle débarqua à Salines près de Larnaca, la guidant vers les terres » (Alastos, 1955, 102).

- 29 De même, Sir Harry Lukes rapporte comment, après avoir conquis Kyrenia sans résistance, les habitants de la ville demandèrent aux Turcs l'abolition de deux taxes, connues sous le nom d'*Avariz-i Divaniyye* et *Tekalif-i Örfiye*, ce qui leur fut accordé par décret impérial dès le 24 novembre 1570 (Luke, [1921], 2009, 15-16). De plus, dès la conquête, suite à une demande des Chypriotes grecs de Limassol, un marché fut créé dans la ville par une décision du 26 décembre 1570, ce qui n'avait jamais été accepté par les Vénitiens et contraignait les populations à se rendre à Paphos ou à Nicosie (Gazioğlu, 1990, 73). Le document officiel *Ruüs Defteri* attesta de même qu'environ soixante-dix Chypriotes grecs demandèrent à être convertis et obtinrent l'aide conséquente, appelée *Timar*, dans les premières semaines qui suivirent l'invasion turque (Hill, [1952], 2010c, 905). Enfin, certains membres des forces vénitiennes désertèrent, alors que dans le même temps, plusieurs dizaines de notables Chypriotes grecs locaux rejoignirent les troupes ottomanes durant les sièges de Famagouste et de Nicosie.
- 30 Les Ottomans mirent aussi très rapidement fin au système féodal et à l'esclavage des parèques. Ils donnèrent la possibilité aux Chypriotes grecs de posséder des terres nommées « *Haraciye* » et de les transmettre en héritage. On distingua en effet trois catégories de terres : 1) *Öşriyye*, les terres appartenant à des musulmans avant la conquête ou données aux Turcs après l'occupation, qui appartenaient à leurs propriétaires et pouvaient être transmises en héritage ; 2) *Haraciye*, les terres laissées aux mains des chrétiens après la conquête, terres qu'ils possédaient et qu'ils pouvaient transmettre ; et enfin, 3) *Arz-i Memleket* (*Arz-i Miri*) désignant les terres appartenant directement à l'État, et qui étaient octroyées à des dignitaires ottomans sans pouvoir être vendues ni transmises (Gazioğlu, 1990, 120).
- 31 Dès leur installation à Chypre, les Ottomans restaurèrent aussi la liberté pour l'Église orthodoxe de créer et de contrôler un système d'éducation autonome, changement par rapport aux époques des Lusignan et des Vénitiens, qui n'avaient contribué en aucun cas à l'éducation des Chypriotes, et se contentèrent d'éduquer les fils de la noblesse franque, latine, puis italienne. L'exécution, en 1562, de Iakovos Diassorinos qui avait fondé une école à Nicosie, illustra bien comment les Vénitiens firent peu de cas de l'éducation des Chypriotes, rendue compliquée par la suppression des prérogatives de l'Église orthodoxe et le maintien du système féodal. Au contraire, les écoles chypriotes grecques se développèrent à partir de 1583, les Ottomans acceptant même l'entrée d'instituteurs orthodoxes venant du reste de l'Empire ; ces écoles reçurent même une aide de l'État à partir de 1839, ce qui ne fut accordé aux écoles turques qu'à partir de 1864. La première école orthodoxe pour filles fut créée à Nicosie en 1859. Les écoles turques comportaient des écoles élémentaires pour l'éducation primaire (par exemple l'école *Ayasofya Sibyan Okulu* créée en 1571) et des médersas (par exemple la médersa *Büyük Medrese* de Nicosie) pour l'éducation secondaire et supérieure<sup>8</sup>. Chaque communauté fut donc en mesure d'être éduquée dans sa langue et dans un système donnant une large autonomie et un rôle éducatif important aux représentants religieux. Ainsi, comme l'illustre bien le tableau 1 ci-dessous, lors de la prise de pouvoir par les Britanniques en 1878, il existait un nombre important d'écoles chypriotes grecques et turques réparties sur l'ensemble du territoire.

Tableau 1. Répartition des écoles chypriotes grecques et turques en 1878

Districts	Écoles turques	Écoles grecques
<i>Nicosie</i>	28	21
<i>Larnaca</i>	8	12
<i>Limassol</i>	4	20
<i>Famagouste</i>	8	10
<i>Paphos</i>	12	12
<i>Kyrenia</i>	5	8
Total	65	83

Source : (Gazioğlu 1990, 201)

- 32 Mais l'un des plus grands changements fut l'allègement de la pression fiscale, qui suivit la loi *Kanunmane* du 7 mai 1572 : l'impôt sur le sel de 5 *akçes* (appelé aussi *aspre*), le « *tuz-hakki* » (« *mete du sel* » sous la période franque) fut aboli, de même que les impôts sur la naissance d'une mule (60 *akçes*) ou d'une vache (25 *akçes*), et les taxes annuelles sur la possession de chaque mouton (1 *akçe*) (Hamilton Lang, [1878], 2010, 277). Sous la période vénitienne, les paysans chypriotes devaient aussi payer 1,5 *akçe* par *donum* de terre possédée, ainsi que donner un tiers de la récolte de leurs vendanges. En remplacement de ces taxes, les Ottomans instaurèrent une taxe unique de 60, 80 ou 100 *akçes* proportionnelle aux revenus des paysans. De plus, alors que les paysans devaient obligatoirement travailler deux jours par semaine pour leur seigneur durant la période vénitienne, ils ne devaient plus qu'une seule journée à l'État durant la période ottomane. Enfin, la taxe par habitant qui était de 60, 80 ou 90 *akçes* fut réduite à 30 *akçes* (*Idem*, [1878], 2010, 279). Ainsi, l'arrivée des Ottomans créa un net abaissement de la pression fiscale et une relative amélioration de la condition des paysans chypriotes.
- 33 Après l'invasion turque, la plupart des populations italiennes et européennes qui s'étaient engagées dans des activités marchandes et commerciales ont quitté l'île. La peste noire et l'abandon des zones rurales durant la période vénitienne avaient engendré une forte mortalité et une diminution importante de la population. Le recensement (*tahrir*) mené en 1572 dénombra ainsi 76 villages complètement abandonnés dans la plaine de Mesaria et la région de Mazoto. Afin de remettre sur pied les structures agricoles et de développer les infrastructures de l'île, Selim II édicta un *firman* le 21 septembre 1572 pour repeupler l'île en y transférant des Turcs originaires d'Anatolie ; son objectif n'était pas tant de coloniser que de repeupler et de rétablir l'économie, si bien qu'une liste de métiers divers (couturier, maroquinier, tanneur, peintre, tailleur de pierre, etc.) fut établie dans le but de développer les différents secteurs économiques et de sélectionner des Turcs pour les emplois à pourvoir. Il leur était d'ailleurs interdit de changer de profession une fois sur place. Les cadis, juges musulmans, principalement ceux originaires des régions d'Anatolie centrale, devaient sélectionner une famille sur dix et les envoyer de gré ou de force à Chypre à partir du port de Silifke. Ce processus fut nommé « *sürgun* », (« exil » en turc), car, même s'il existait des volontaires, ils demeuraient minoritaires<sup>9</sup>. Cinq cadis furent particulièrement mis à contribution, ceux de Kararaman, d'Içel, de Bozok (aujourd'hui

Yozgat), d'Alayie (Alanya) et de Teke (Antalya) (Mantran, 1997, 457-459 ; Bosworth, 2004, 232-233). Les biens des migrants étaient vendus en échange d'un pécule et leurs noms étaient enregistrés et transmis au Sultan avant leur départ, puis ils devaient à nouveau se déclarer auprès du gouverneur-général (*Beylerbey*) à leur arrivée à Chypre. Ils se voyaient alors exemptés de taxes et d'impôts pendant une période de deux ans. Le retour des Chypriotes grecs qui s'étaient réfugiés sous l'époque vénitienne dans d'autres régions de l'Empire fut aussi soutenu, de même que le maintien sur l'île des membres des forces armées qui avaient participé à la conquête et qui le désirèrent<sup>10</sup>.

- 34 Dès l'installation des Ottomans à Chypre, le travail forcé fut aboli, les serfs furent libérés et on donna la possibilité à l'ensemble des habitants de l'île d'acquérir des propriétés et des terres ainsi que de les transmettre en héritage. Les églises orthodoxes furent de même ré-ouvertes et les orthodoxes purent prier et pratiquer leur religion. Globalement, cette politique de peuplement fut très active de 1572 à 1574 et elle se poursuivit, certes à un rythme moins soutenu, jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Selon les archives du Premier ministre (*Başbakanlık Arşivi*) à Istanbul consultées par Ahmet Gazioğlu, un nombre total de 1 689 familles furent transférées à Chypre en 1575 en provenance de douze provinces turques distinctes, principalement celle de Beyşehir, Aksaray, Seydişehir et Develihisar, comme l'illustre le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Répartition des familles transférées à Chypre selon leur province d'origine (1572)

Nom du district	Nombre de familles
<i>Beyşehir</i>	262
<i>Aksaray</i>	225
<i>Seydişehir</i>	202
<i>Develihisar</i>	197
<i>Niğde</i>	172
<i>Endügi</i>	145
<i>Akşehir</i>	130
<i>Koçhisar</i>	88
<i>Ishakli</i>	87
<i>Bor</i>	69
<i>Ürgüp</i>	64
<i>Ilgin</i>	48
Total	1 689

Source : (Gazioğlu, 1990, 77)

- 35 En 1573, 136 familles supplémentaires furent envoyées depuis la ville d'Akşehir après l'incendie qui ravagea la cité. De même, 200 familles turques d'Alep en Syrie s'installèrent à Chypre pendant cette période. Bernard Lewis évoqua aussi les ordres donnant lieu aux transferts de familles juives de Safed en Haute-Galilée vers l'île (Lewis, 1952). Quelques centaines de descendants de prisonniers turcs, égyptiens et arabes, pris par les Vénitiens lors de diverses batailles navales et convertis de force au christianisme pour certains, étaient aussi déjà présents sur l'île avant la conquête de 1571 (Hill, [1948], 2010, 469). Enfin, Sir Harry Luke estima que de 1572 à 1581,

environ 8 000 familles turques d'Anatolie furent réinstallées, et qu'à la fin du siècle suivant, plus de 30 000 personnes, principalement des paysans et des artisans, mais aussi des *Yörüks* nomades et des familles tribales, avaient été transférées des provinces du sud de l'Anatolie vers l'île de Chypre<sup>11</sup>.

- 36 Les Ottomans conservèrent les noms des villages préexistants et distribuèrent des terres aux familles. Ils créèrent aussi 74 fermes collectives gérées par les communautés villageoises, qui pour certaines d'entre elles, devinrent peu à peu mixtes et composées de Chypriotes grecs et de Turcs. Des noms turcs furent uniquement alloués aux nouvelles villes et villages créés par les migrants après 1572 : par exemple Beyköy, Yeniceköy et Mora près de Nicosie ; Paşaköy, Sandallar, Topcuköy et Kaleburnu dans le district de Famagouste ; Kandu, Evdim et Paramal dans le district de Limassol ; ou encore Hulu, Lemba et Kutrafa dans la région de Paphos (Luke, [1921], 2009, 21). Il est fondamental de noter que les immigrants turcs furent répartis sur l'ensemble de l'île. L'anthropologue Charles Beckingham, qui se rendit à Chypre en 1954, retraça dans son article *The Turks in Cyprus*, cette dispersion historique des Turcs sur l'île dans les années 1950, qui datait de l'arrivée des Ottomans :

Un policier chypriote turc m'a dit un jour que certains des villages du sud-ouest de l'île ont été peuplés par des migrants en provenance de l'Ionie [actuelle région d'Izmir]. Les habitants de Galatia [dans la péninsule du Karpas] pensent que leurs ancêtres venaient de Konya. À Kofinou et autour du village, de nombreuses familles considèrent Antalya comme la ville de leurs ancêtres. À Ovgoros, on m'a raconté que des migrants vinrent de Maraş et d'Izmir. De même, selon une histoire rapportée, les Turcs de Mallia seraient en partie des descendants de janissaires, dont la plupart étaient des esclaves d'origine chrétienne. (Beckingham, 1957, 170)<sup>12</sup>

- 37 Contrairement à ce que l'historien chypriote grec Costas Kyrris prétend dans son ouvrage *History of Cyprus*, la formation de villages mixtes trouve son origine historique dans cette période<sup>13</sup>. Ce processus eut lieu d'abord par l'insertion progressive autour de villages chypriotes grecs existants, de Turcs qui s'installèrent à leurs périphéries. Mais l'émergence de villages mixtes s'explique aussi par le retour de Chypriotes grecs dans des villages qu'ils avaient abandonnés lors de la conquête, et qui avaient été réinvestis depuis lors par les migrants turcs. Ainsi, contrairement à nombre d'idées reçues, les relations intercommunautaires qui s'instaurèrent entre les Chypriotes grecs et les immigrants turcs furent globalement pacifiques, et ce, pendant plus de trois siècles.

## Les relations intercommunautaires à Chypre sous l'Empire ottoman (1571-1878)

### Coexistence et intégration des deux communautés

- 38 À partir de l'invasion turque en 1571 et de l'installation de populations anatoliennes dès 1572, la vie sociale chypriote connut de profondes mutations, marquées par une coexistence nouvelle et une intégration entre les deux communautés principales de l'île, les Chypriotes grecs majoritaires d'une part, et les migrants turcs s'installant à Chypre d'autre part. Bien que les nouveaux venus soient musulmans et ne parlent pas la même langue, les Chypriotes grecs les accueillirent plutôt bien, d'autant plus que les serfs furent libérés et que les prérogatives du clergé orthodoxe et la liberté de culte rétablies ; les Chypriotes furent ainsi soulagés par l'arrivée des Ottomans, dont le fonctionnement des institutions avait d'ores et déjà montré qu'il permettait aux Grecs

de Constantinople, des Balkans et des îles de la mer Égée de vivre en paix. Même si la politique de peuplement poursuivie par Selim II (1566-1574) puis par son successeur Murad III (1574-1595) put engendrer quelques tensions ici ou là, le fait que Chypre était alors sous-peuplée et que les migrants turcs furent installés dans de nouveaux villages créés de toutes pièces ou dans des bourgades quasiment à l'abandon, contribua à maintenir une coexistence pacifique.

- 39 De plus, l'autonomie octroyée au clergé orthodoxe et le rôle de représentant de sa communauté religieuse qui fut donné à l'archevêque contribuèrent à pacifier les relations interconfessionnelles. À certains égards, il faisait en effet mieux vivre pour un chrétien orthodoxe dans « l'Empire sous sa grandeur » dominé par des musulmans, que dans la plupart des pays européens de tradition catholique où les guerres de religion faisaient rage (Veinstein, 1989, 159-226). Afin de bien retracer le processus d'émergence des relations intercommunautaires, il est ici intéressant de citer un passage de *Cyprus, a portrait and an appreciation* de Sir Harry Luke, dont le travail fait autorité sur la période ottomane à Chypre :

Les premiers Turcs à s'installer furent des soldats de Lala Mustafa à qui le Sultan Selim donna des fiefs sur l'île après la conquête. Ils furent suivis par des migrants turcs d'Anatolie et de Roumélie. Les Turcs devinrent ainsi un élément permanent de la population de Chypre. Ils ne se marièrent pas avec leurs compatriotes orthodoxes et préservèrent la pureté de leur langue d'une manière inconnue dans d'autres parties de l'Empire jusqu'aux réformes linguistiques menées par le gouvernement d'Ankara sous Atatürk. Mais ils ont maintenu de bonnes relations avec leurs voisins chypriotes orthodoxes qui, si elles n'étaient pas intimes, demeurèrent amicales. (Luke, [1957], 1967, 78)

- 40 Richard Pococke, qui voyagea sur l'île au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, va même encore plus loin, puisqu'il déclara que « les hommes musulmans se marient souvent avec des femmes chrétiennes et ils maintiennent leurs croyances religieuses respectives. On enseigne à beaucoup d'entre eux de ne pas être hostiles au christianisme » (Pococke, 1745, 233).
- 41 Fruit de cette coexistence pacifique multiséculaire, la topographie de Chypre au milieu des années 1950 illustre une alternance dans l'espace de villages chypriotes grecs et turcs ainsi que de villages mixtes sur l'ensemble de l'île. Depuis 1571 et l'installation des premiers migrants turcs, les deux communautés principales de l'île avaient toujours dû entrer en relations pour commercer ou se déplacer. Beckingham recense ainsi l'existence de nombreuses villes et villages (environ 69 selon lui) exclusivement ou principalement peuplés de Turcs, tant au sud qu'au nord de l'île (Beckingham, 1957, 170). Au nord, se trouvaient par exemple Lefka et Gaziveren ; Elea et Peristerona à l'ouest ; Psilatos au nord-est ; Kazaphani, Lapithos, Phota, Ayios Yeoryio et Kyrenia au nord ; Galinoporni, Aylos Andronikos, Platanisso, Galatia, Ovgoros, Aylos Iakovos et Korovia dans la péninsule du Karpas ; Kaimakli, Gönyeli, Mandres ou encore Mora et Apokhori autour ou dans les environs de Nicosie. Au centre de l'île, se situaient de même les villages turcs de Kalo Chorio, Arsos, Sinda, Margi, Pergamos et la ville de Louroujina. On dénombrait aussi de nombreux villages turcs à l'ouest (Peristerona, Khrysokhou, Yialia, Vroisha et Lapithiou par exemple), au sud-ouest (Lemba, Kouklia, Alekhtora, Prastio et Ayios Nikolaos) et enfin au sud de l'île (Kofinou, Paramali, Aylos Theodoros, Mari, Kandou).
- 42 D'autres exemples permettent aussi de montrer l'intégration entre les Chypriotes grecs et les Turcs, comme en atteste l'émergence durant la période ottomane de la

communauté des « *Linobambakoi* » (appelés aussi « *Arnaouts* » ou « *Apostolikai* »), dont le nom est issu du regroupement des termes « *Lino* » (Lin) et « *Babakos* » (coton), exprimant de façon imagée la dualité islamo-chrétienne de ses membres (Kazarian, 2012, 146). En effet, à Chypre, les *Linobambakoi* furent connus comme des personnes combinant les pratiques religieuses chrétiennes et musulmanes, baptisant et circoncisant par exemple leurs enfants, tout en leur donnant deux noms, un pour chaque religion (Hill, [1952], 2010b, 305). Ce phénomène était d'ailleurs loin d'être limité à la seule île de Chypre. Aubry de La Motraye par exemple, qui voyagea en Crète en 1710, évoque l'histoire d'un turc marié à une chrétienne chez qui il résida :

Ce couple, quoi que de religions et de nations différentes, vivait fort bien ensemble. Ali Öğlü, c'était son nom, allait à la mosquée, et sa femme à l'église grecque. Pour les enfants, ils étaient élevés dans le Mahométisme. Quand elle avait quelques affaires, il ne faisait point scrupule d'allumer pour elle la lampe les samedis, devant l'image de la Panagia [nom de la Vierge Marie utilisé par les orthodoxes]. (Motraye, 1727, 464)

- 43 De même, Robert Pashley, dans ses *Voyages en Crète en 1833-1834*, raconte comment « il était loin d'être inhabituel, avant la révolution grecque, qu'un musulman soit le parrain de l'enfant d'un ami chrétien » (Pashley [1837], 2012, 10).
- 44 À Chypre, le nombre exact de ces *Linobambakoi* demeure controversé, Richard Michell les estime à 1 200 au début de la colonisation britannique, quand Benedict Englezakis parle de 10 000 personnes pour la même période (Michell, 1908, 754 ; Englezakis, 1995, 463). Rebecca Bryant fournit trois pistes d'interprétation de l'émergence de cette communauté à travers « la sexualité, le mariage et la conversion » (Bryant, 2004, 64). Selon Ahmet Gazioglu, ce phénomène existait en fait dans de nombreuses parties de l'Empire et s'expliquerait par deux raisons (Gazioglu, 1990, 89). La première est liée à l'héritage religieux : certains descendants de Chypriotes orthodoxes et de chrétiens latins convertis à l'islam par obligation ou par opportunisme lors de l'arrivée des Ottomans, développèrent par la suite un certain syncrétisme dans leurs pratiques religieuses<sup>14</sup>. La seconde renvoie au pragmatisme : deviendraient « *Linobambakoi* », les personnes cherchant à échapper à l'attention des collecteurs de taxes et des inspecteurs des impôts issus du clergé orthodoxe, ou voulant faire carrière dans l'armée. Charles Beckingham évoque enfin une troisième et dernière raison liée aux croyances religieuses paysannes : par souci de tolérance et d'ouverture à l'égard d'un voisinage aux croyances religieuses plurielles, de nombreux ruraux considéraient en fait le christianisme et l'islam comme « deux manières complémentaires de concilier le rapport au divin, et non comme deux systèmes de croyance mutuellement exclusifs » (Beckingham, 1957, 172). Toujours est-il que l'existence même de ces *Linobambakoi* illustra bien l'existence de dynamiques d'intégration entre les deux communautés.
- 45 Toutefois, loin de nous l'idée que la période ottomane à Chypre fut exempte de toutes tensions. Les privilèges octroyés au clergé orthodoxe ne furent pas sans créer des ressentiments au sein de certaines couches sociales qui critiquèrent « la rapacité économique et financière des dignitaires religieux, alors même que le niveau de vie de la majeure partie de la population demeurait soit pauvre, soit très modeste » (Luke, [1957], 1967, 203-204). Les conditions de vie au sein de l'île demeurèrent modestes, ce qui contribua de manière sporadique à forger des mouvements de protestation, essentiellement sur des bases socioéconomiques et contre des évolutions fiscales, comme à Nicosie par exemple en 1864. Il n'était d'ailleurs pas rare lors de ces mouvements sociaux que les Chypriotes grecs et turcs protestent ensemble contre les

privilèges et les exemptions des classes supérieures, ou contre l'alourdissement de leur fardeau fiscal. Toutefois, globalement, il n'y eut pas de révolte majeure des Chypriotes grecs durant plusieurs siècles, à l'exception des événements qui eurent lieu dans le sillage de la guerre d'indépendance en 1821.

- 46 En effet dans les années 1810, la *Philiki Hetairia* (« Société des amis ») qui organisa la révolte grecque eut des contacts avec le clergé chypriote et avec l'archevêque Kyprianos, membre de l'organisation depuis octobre 1818. Lors de l'Assemblée générale de la *Philiki Hetairia* du 1<sup>er</sup> octobre 1820 en Moldavie, Kyprianos assura la révolte d'un soutien financier et en vivres des Chypriotes, tout en expliquant qu'en raison de la situation de l'île, si éloignée de la Grèce et si proche de la Turquie et d'autres territoires ottomans (la Syrie et l'Égypte), les Chypriotes grecs ne pouvaient que soutenir moralement le mouvement, sans y participer directement (Luke, [1921], 2009, 133). Son neveu, l'archimandrite Teophilos Theseus, propagea cependant de la littérature révolutionnaire à Larnaca en avril 1821. Les autorités ottomanes cherchèrent alors à désarmer les Chypriotes grecs de manière préventive et ordonnèrent à Abdullah Pasha d'Acre d'envoyer des troupes : 4 000 hommes débarquèrent à Larnaca depuis la Syrie le 3 mai 1821. Le 19 juin 1821, l'amiral grec Constantin Kanaris débarqua à Ayios Sergios pour recruter des volontaires pour la guerre d'indépendance : un marchand local et membre de la Société, Hadji Nikolas Lavrentiou Protesygelou, servit d'intermédiaire et plusieurs centaines de jeunes Chypriotes grecs repartirent avec l'amiral vers la Grèce (Hill, [1952], 2010c, 125-127). Le gouverneur Kuçuk Mehmet (Mehmet Silaşhör) reporta l'ensemble de ces événements au gouvernement d'Istanbul, qui lui demanda d'établir une liste de responsables et lui fit comprendre qu'il serait lui-même mis en cause dans le cas d'une révolte : le 7 juillet 1821, il ordonna donc l'exécution de Kyprianos, de trois évêques et de plusieurs autres suspects, ce qui coupa définitivement court à l'importation de la révolte à Chypre.
- 47 Lors de la guerre de Crimée (1853-1856), des Chypriotes grecs radicaux utilisèrent ce prétexte afin de développer les tensions intercommunautaires entre les Chypriotes en important d'Athènes et en distribuant à Chypre de la littérature révolutionnaire<sup>15</sup>. À Larnaca, en 1854, des militants chypriotes grecs crièrent « Longue vie à l'Empereur Nicolas » et « À bas le Sultan », alors même que le Tsar s'était allié à la Sublime Porte dans le conflit (Gouttman, 2006, 35). À Nicosie, des cafés furent fermés et les discussions politiques furent interdites pendant quelque temps. Mais ces événements localisés ne dégénérent pas. Au contraire, après la signature du Protocole de Vienne le 1<sup>er</sup> février 1855, le statut des chrétiens de l'Empire ottoman s'améliora et il leur devint possible d'être admis dans l'administration et l'armée jusqu'au grade de colonel. On permit également aux églises orthodoxes de sonner leur cloche avant et après chaque office.
- 48 Ainsi, en plus de trois siècles d'administration ottomane, non seulement la révolte ratée de 1821 et l'agitation de 1854 constituèrent des événements isolés et localisés qui ne débouchèrent pas sur des mobilisations de plus grande ampleur, mais ce furent des protestations importées de l'extérieur en fonction des situations régionales et non des mouvements fondés sur des revendications politiques locales. Les mouvements de foule qui émergèrent de temps à autre eurent pour objet des considérations sociales et économiques qui touchaient l'ensemble des Chypriotes, Grecs et Turcs, illustrant bien la prévalence de la coexistence pacifique et de l'intérêt commun entre les deux communautés.

## Les Chypriotes et l'administration ottomane

- 49 Comme ailleurs dans l'Empire, les Ottomans développèrent à Chypre leur politique de l'*Istimalet* visant à favoriser la coexistence pacifique des communautés. Ils nommèrent un *Beylerbey* qui supervisait le travail du *Bey* en charge de l'administration civile, du *Cadi* responsable des affaires religieuses et du *Defterdar*, chargé de la gestion financière de ce qui devint une nouvelle province de l'Empire (Hamilton Lang, [1878], 2010, 178). Une administration (*Timar Tezkireciliği*) chargée de l'ensemble des enjeux liés à la répartition de la propriété de la terre fut aussi créée. Le firman du 6 mai 1572 adressé au *Beylerbey* Muzzafer Pasha, au *Bey*, au *Cadi* et au *Defterdar* de Chypre, définit très clairement le traitement qui devait être réservé aux orthodoxes :

L'île de Chypre a été prise par la force, donc la situation des ré-âyâh s'est quelque peu détériorée. Ainsi, aucune violence ne doit être exercée à leur rencontre : ils doivent être traités avec justice. Il est important, tant dans la mise en place des décisions de la Sharia que dans le prélèvement des taxes, de les respecter et de les protéger, afin que le pays puisse revenir à son ancien état prospère. Ainsi, j'ordonne que vous soyez diligents et que vous accordiez le plus de protection possible aux ré-âyâh. [...] Chacun doit pouvoir faire son travail quotidien avec un esprit libéré de l'anxiété et de l'inconfort, de telle sorte que l'île puisse retrouver une bonne condition. Ceux qui opprimeront les ré-âyâh et leur imposeront de trop lourdes taxes seront sévèrement punis. (Gazioğlu, 1990, 95)

- 50 On entreprit un recensement détaillé de la population (*tahrir*) : le *Mufassal Defter*, « registre détaillé » de 1572, compta 85 000 personnes imposables (des Grecs, Arméniens, Maronites, Coptes, etc.) âgées de 14 à 50 ans, en n'incluant pas les femmes, les enfants et les hommes âgés. Le taux d'imposition des uns et des autres variait en fonction de trois tranches distinctes : les plus favorisés payaient une taxe annuelle (*kharaj*) de onze piastres ; la seconde catégorie, moins favorisée, payait cinq piastres et demie ; enfin, les plus pauvres réglèrent trois piastres. Comme l'ensemble des minorités religieuses de l'Empire, les Chypriotes orthodoxes devaient, de plus, payer six piastres pour conserver le privilège de pratiquer leur religion. Chypre ne fut désormais plus traitée comme une simple « colonie » devant procurer des bénéfices à son occupant, mais plutôt comme une « province » (*Pashalik*) comme une autre de l'Empire ottoman, divisée en trois sandjaks, Kyrenia, Famagouste et Paphos.
- 51 Les villes furent dirigées par des chefs locaux (*mukhtars*) nommés par le gouvernement, et administrées par des conseils d'anciens. Il existait aussi des conseils administratifs (*Mejlis-i Idare*) dotés de pouvoirs au sein de chaque district. Au sein de chaque ville, des représentants officiels furent nommés par le gouverneur général de l'île, et six représentants (trois Chypriotes grecs et trois Turcs) étaient élus par leur propre communauté (Hamilton Lang, [1878], 2010, 180). Ce fonctionnement administratif basé sur une dualité entre des personnalités nommées et élues, ainsi que sur une répartition des postes sur une base communautaire, fut plus tard repris et maintenu par les Britanniques. Les *mukhtars* étaient toujours issus de la communauté majoritaire (chypriote grecque ou turque) et dans les villages mixtes, deux *mukhtars* étaient choisis et chacun d'entre eux ne s'occupait que des affaires de sa propre communauté. Durant les grandes réformes de la période des Tanzimat (1839-1876), le principe de la représentation proportionnelle fut adopté en 1856 : chaque localité devait dès lors être dirigée par un conseil municipal (*Demarchia*) composé de deux Chypriotes grecs et de deux Turcs (ou de trois membres de chaque communauté dans les plus grandes villes), un système que Bernard Lewis jugea « très efficace sur le long terme » (Lewis, [1961],

2001, 124). Le système judiciaire fut organisé sur les mêmes bases avec une coexistence entre des tribunaux communautaires et des juridictions communes.

- 52 Par la suite, en 1830, la domination ottomane à Chypre connut un tournant en octroyant plus d'autonomie aux Chypriotes grecs dans les domaines économique et politique. Six décrets furent ainsi adoptés le 4 novembre 1830 qui mirent en place une ébauche de système de représentation politique, à travers la formation d'un Grand Conseil (*Mejlis i Kebir*, élu chaque année) qui devait se réunir au moins deux fois dans l'année, et qui était composé de trois représentants du gouvernement d'Istanbul, de notables locaux, de quatre démogérontes et d'un Comité public composé de vingt membres (Hill, [1952], 2010, 204-205). En 1838, ses pouvoirs et ceux de l'archevêque furent étendus, leur donnant un rôle central dans la protection des intérêts et des droits des Chypriotes grecs. Aboli sous les dynasties des Lusignan et des Vénitiens, le rôle central de l'archevêque orthodoxe, tant dans la représentation des Chypriotes grecs, que dans la légitimation du système politique, fut ainsi reconnu. À la suite de son voyage à Chypre au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Louis de Mas Latrie, rend bien compte de ce pouvoir octroyé à l'archevêque par l'administration :

Le clergé orthodoxe a préservé à Chypre une forte influence. [...] L'archevêque de Nicosie, qui avait le titre de Ré-âyâ Vekili, en tant que représentant des sujets chrétiens de la Sublime Porte, avait presque annexé l'ensemble de l'autorité administrative, et n'était pas simplement devenu indépendant des Muhassils (les gouverneurs turcs), mais devait aussi généralement être consulté dans le cas de leur nomination et de leur renvoi. De son palace, l'archevêque administrait l'ensemble de l'île, remplissait les registres au sein de chaque district, suivait le montant des contributions annuelles. [...] Et l'ensemble des habitants, qu'ils soient Turcs ou Grecs, le considérait comme le réel gouverneur, et s'était habitué à ne pas prendre de nouvelles du Muhassil. (Mas Latrie, 1852-1861, 453)

- 53 Dans le même sens, Sir Harry Luke considère que « deux pouvoirs indépendants existaient dans l'île. L'un était matériel, l'autre était spirituel. L'un était Turc, celui du gouverneur, l'autre était Chypriote grec, celui de l'archevêque » (Luke, [1957], 1967, 76).
- 54 Une grande liberté fut octroyée non seulement au clergé grec orthodoxe, mais aussi aux représentants de l'église arménienne et aux fidèles chrétiens. Le clergé possédait ses terres et ses biens, pouvait excommunier ou punir des fidèles sans que le gouverneur ne s'en mêle. L'archevêque n'était pas simplement le chef spirituel des Chypriotes, il devint aussi « l'ethnarque, le représentant politique et national de son peuple dans ses relations avec le gouvernement ottoman » (*idem* [1957] 1967, 77). Dans la mesure où le gouverneur ottoman pouvait être révoqué à tout moment sur demande de la Sublime Porte, suite à des protestations populaires des Chypriotes grecs et turcs ou à une pétition du clergé orthodoxe, alors qu'au contraire, le pouvoir de l'archevêque, natif de l'île, était continu dans le temps et émanait d'une élection, ce dernier en vint même à être vu comme la principale source d'autorité insulaire, la seule à être basée sur une volonté populaire. Le fait qu'il contrôlait les finances de l'île et le prélèvement des impôts, alors que le gouverneur ottoman ne fondait son pouvoir militaire que sur le soutien de quelques centaines d'hommes en armes, la plupart issus de l'île, renforçait d'autant plus son autonomie et son pouvoir<sup>16</sup>.
- 55 Le fonctionnement du système administratif ottoman permettait ainsi un certain équilibre dans la conciliation des intérêts des Chypriotes grecs et des Turcs. À cet égard, il est intéressant de noter le point de vue de William Hepworth Dixon, un

administrateur colonial britannique, sur la comparaison entre les systèmes ottoman et britannique :

L'ancien Conseil législatif [de la période ottomane] contenait une majorité de cinq natifs de l'île. [...] Dans le Conseil que nous [les Britanniques] avons nommé, seules deux personnes sur sept sont natives de Chypre, un Chypriote grec et un Chypriote turc. Sous les Ottomans, les Chypriotes avaient une majorité claire de votes. Sous l'administration britannique, les Chypriotes représentent une minorité de deux contre sept. (Hepworth Dixon, [1923], 2010, 32)

Il continue en déclarant que :

L'ancien Conseil était composé de quatre membres choisis par la Couronne et de cinq membres élus par les citoyens. Le nouveau Conseil est, quant à lui, composé de sept membres choisis par la Couronne et pas un seul membre élu par les citoyens. [...] Ces changements ont une mauvaise apparence. Aucun citoyen n'aime que le contrôle populaire disparaisse, même si les rues deviennent plus propres. Aucune culture, aussi faible soit-elle, n'aime avoir un étranger au cœur de l'État. (Idem [1923], 2010, 32)

- 56 De même, après que Sir Garnet Wolseley ait remplacé le gouverneur turc Besim Pasha en 1878, Sir William Smith, Haut Commissaire au Secrétariat colonial britannique, écrivit en 1903 une lettre à Chamberlain, dans laquelle il déclara que « dans un certain nombre d'occasions, des responsables Chypriotes grecs admirent que l'administration ottomane fut plus généreuse et plus concernée par le bien-être des Chypriotes grecs que l'administration britannique » (Smith, cité in Bryant, 2004, 23). Le capitaine Charles William James Orr, auteur de *Cyprus under British Rule*, en expliquant les raisons qui poussèrent l'administration britannique à s'emparer de l'île défendit que :

Le résultat fut seulement le fruit du désir du gouvernement de l'époque de sauvegarder les intérêts britanniques au Proche et au Moyen-Orient. Il ne fut en aucun cas question d'intervenir pour protéger les habitants d'une éventuelle mauvaise gouvernance. Au contraire, le témoignage du Consul anglais qui passa de nombreuses années à Chypre avant l'occupation britannique nous permet de conclure que de toutes les provinces ottomanes, Chypre était certainement celle qui était la mieux administrée. (Orr, [1918], 2012, 46)

- 57 Même la liberté de culte fut plus étendue sous la période ottomane : par exemple, après les événements d'octobre 1931, la loi 18 de 1831 abolit la permission accordée par les Ottomans au clergé orthodoxe de sonner les cloches des églises avant et après l'office. Même si des permissions pouvaient être obtenues, il fallait procéder à de lourdes formalités administratives, ce qui accrut le ressentiment des Chypriotes grecs envers le pouvoir colonial britannique. Le Conseil législatif fut ensuite aboli et le système de gouvernement local au niveau municipal basé sur des élections fut suspendu. Le pouvoir exécutif renforcé du gouverneur fut d'autant plus grand qu'il s'accompagnait d'une possibilité de définir la loi et de poursuivre n'importe qui en justice, en dépit de la préexistence de juridictions communautaires fonctionnelles. Aucun gouverneur ottoman ne fut doté de pouvoirs si autocratiques en plus de trois siècles d'administration ottomane.

## Conclusions

- 58 Comment a évolué la situation des Chypriotes des Lusignan à la période ottomane ? Pour conclure, il convient de synthétiser brièvement ce que nous apprend la comparaison des périodes des Lusignan, des Vénitiens et des Ottomans à Chypre. Tout d'abord, les dominations de Richard Cœur de Lion puis de l'Ordre des Templiers sur

l'île, aussi brèves fussent-elles, constituèrent fondamentalement des entreprises d'extraversion et de pillages des ressources locales suivant des buts purement stratégiques et financiers, et ce, sans aucune considération pour les désirs et le bien-être des habitants de l'île. Tant Richard Cœur de Lion que les Templiers s'empressèrent d'ailleurs de revendre celle-ci au plus offrant dès que l'occasion se présenta.

- 59 Par la suite, à partir de 1192, le pouvoir des Lusignan fut plus structuré, mais pas moins oppresseur. Guy de Lusignan confisqua de nombreuses terres pour les redistribuer à une petite élite franque qui imposa sa domination et structura un système féodal qui réduisit les populations locales au statut de *serfs* des seigneurs francs. Le travail forcé des parèques deux jours par semaine devint la règle, de même que la saisie automatique d'un tiers de leur récolte, alors que les francomates devaient se satisfaire d'un prélèvement du cinquième de leur travail. Les églises orthodoxes furent fermées, l'Église orthodoxe autocéphale fut subordonnée à l'Église catholique, et l'archevêque et les évêques furent poussés à l'exil. Ainsi, tant sur le plan fiscal, que sur celui des libertés individuelles et religieuses, la période des Lusignan à Chypre ne peut donc pas être considérée comme une époque exemplaire de justice, de coexistence religieuse pacifique et d'intégration entre les élites étrangères et les populations locales.
- 60 La souveraineté vénitienne à partir de 1489 changea la puissance dominante sur l'île, mais ne fit pas fondamentalement évoluer le type de système politique et social en vigueur. Le régime du *Reggimento* instaura le pouvoir autocratique et militaire d'un gouverneur et de ses deux conseillers dans les domaines exécutif, législatif et judiciaire. Les taxes imposées aux populations locales furent alourdies, le travail forcé fut maintenu et les expropriations de terres au profit de l'élite étrangère persistèrent. En ce sens, les conditions de vie des Chypriotes ne s'améliorèrent pas, comme en attestèrent les maladies et les famines à répétition, aggravées par la corruption de l'élite et la déstructuration des marchés et de l'agriculture au profit de la puissance coloniale. La répression religieuse persista et l'éducation du peuple ne fut en rien un objectif des Vénitiens, comme l'illustra l'épisode de l'exécution de Iakovos Diassorinos en 1562.
- 61 La conquête de Chypre par les Ottomans en 1570-1571 continua la lignée historique suivant laquelle la principale puissance de la Méditerranée orientale à une époque donnée finit toujours par exercer son influence sur l'île. Pour autant, la différence fondamentale avec les deux dominations étrangères antérieures fut que la prise de l'île par la Sublime Porte entraîna un changement important, tant dans la structure du système politique et social, que dans l'étendue des libertés individuelles et religieuses. Si l'on compare les apports pour l'île de la période ottomane avec les périodes franque et vénitienne, force est de constater que le contraste est saisissant. Chypre ne fut plus traitée comme une vulgaire « colonie », mais comme une « province » de l'Empire ottoman. Le féodalisme fut aboli et les parèques libérés du servage, les Chypriotes grecs purent conserver leurs terres, en acheter de nouvelles et les transmettre en héritage (*Haraciye*). Non seulement certaines taxes furent supprimées (*Avariz-i Divanniyye* et *Tekalif-i Örfiye* à Kyrenia par exemple), mais la taxe par habitant et la pression fiscale globale furent réduites par le *Kanunmane* de 1572. Le système d'imposition devint plus juste et proportionnel à l'appartenance à trois classes sociales distinctes, contrairement aux époques franque et vénitienne où la pression fiscale était inversement proportionnelle à la condition de parèque ou de francomate. Un système d'éducation autonome dirigé par le clergé orthodoxe pour les Chypriotes grecs fut mis en place

progressivement dès 1583. La liberté religieuse des orthodoxes fut reconnue en échange du paiement d'un tribut et le statut de l'Église orthodoxe fut réaffirmé ; l'archevêque de Chypre devenu « ethnarque », en vint à exercer un pouvoir plus grand et à être doté d'une légitimité populaire plus importante que le gouverneur ottoman de l'île. Ainsi, même si la période ottomane n'a pas été exempte de tensions, il est toutefois clair que la situation des Chypriotes s'est relativement améliorée en comparaison avec les périodes précédentes.

- 62 Comment alors peut-on caractériser les relations intercommunautaires à Chypre sous l'Empire ottoman ? Pour conclure, il est possible de dire que le soulagement que les Chypriotes grecs éprouvèrent lors de la conquête turque, qui signifia d'abord et surtout, la fin des oppressions antérieures, imprégna de manière décisive le rapport qu'ils entretenirent avec les Turcs débarqués sur l'île. Les premières décisions furent décisives afin de gagner la confiance des populations locales. Même s'il est vrai qu'aucun peuple ne désire être dirigé par une puissance étrangère, le sous-développement économique, l'oppression sociale et l'exil forcé des élites religieuses sous les périodes franque et vénitienne ne permirent pas à l'élite chypriote grecque de l'époque d'être assez structurée pour résister à la conquête ottomane. Les Chypriotes grecs ne furent pas dans une situation politique et sociale assez forte pour pouvoir ne serait ce qu'espérer remettre en cause l'occupation ottomane. Le clergé religieux s'en accommoda d'ailleurs fort bien puisqu'elle signifia une pacification des relations interconfessionnelles et un renforcement sans précédent de son autonomie, pas seulement en matière religieuse, mais aussi dans d'autres domaines comme l'administration de la justice et le prélèvement des impôts.
- 63 Les relations intercommunautaires à Chypre durant la période ottomane furent donc globalement bonnes et amicales, car fondées sur les solidarités villageoises, le respect du pluralisme religieux et de l'autonomie octroyée à chaque communauté et ce, dans un système politique alliant un pouvoir temporel ottoman faible, celui du gouverneur, avec un pouvoir spirituel et populaire fort, celui de l'archevêque orthodoxe. L'existence de villages quasi-exclusivement peuplés de Chypriotes grecs ou de Turcs, mais aussi de villages mixtes sur l'ensemble de l'île, au nord comme au sud, permit une grande variabilité des degrés d'intégration en fonction du contexte local. Le plus grand investissement et la plus grande représentation des Chypriotes grecs dans les activités commerçantes, alors que les Turcs étaient surreprésentés dans l'administration et dans l'armée, rendirent les relations intercommunautaires non seulement nécessaires, mais aussi routinières au fur et à mesure du temps. L'hermétisme de Chypre aux conflits de la guerre d'indépendance grecque (1821) ou de la guerre de Crimée (1853-1856), et le fait que l'île demeura à l'écart des tragédies humaines et des nombreux affrontements de l'époque, illustrent bien le pacifisme des relations entre les Chypriotes grecs et les Turcs.
- 64 Ainsi, même s'il est clair qu'il faille déplorer la partition contemporaine de l'île depuis 1974, il serait encore de dire et de redire, face aux nationalismes totalisants qui cherchent à séparer les populations et à manipuler l'histoire à leur profit, que, puisque la coexistence pacifique des Chypriotes grecs et turcs a été possible durant plus de trois siècles, elle est non seulement un élément central de l'identité historique de l'île, mais peut aussi à nouveau être au centre d'un projet politique et social futur basé sur le pluralisme, la tolérance et le progrès social.

---

## BIBLIOGRAPHY

- Alastos, Doros, (1955), *Cyprus in History. A Survey of 5 000 years*, Londres: Zeno Publishers.
- Beckingham, Charles, (1957), "The Turks in Cyprus", *The Journal of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, vol. 86, no 2, pp. 170-185.
- Bennassar, Bartolomé, (1998), « Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : un enjeu politique et stratégique », in Jean Carpentier et François Lebrun (dir.), *Histoire de la Méditerranée*, Paris : éditions du Seuil, p. 210-234.
- Bernard, Carmen, Capone Stefania, Lenoir Frédéric et Champion Française, (2001) « Regards croisés sur le bricolage et le syncrétisme », *Archives des sciences sociales des religions*, n° 114, p. 61-66.
- Bertrand, Gilles, (2003), *Le conflit helléno-turc. La confrontation de deux nationalismes à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- Blondy, Alain, *Chypre*, (1998) Paris : Presses universitaires de France, « Que sais-je ? ».
- Bosworth, Clifford Edmund, (2004), "The Qaraman oghullari or Qaramanids", in *The New Islamic Dynasties: A Chronological and Genealogical Manual*, Edinburgh University Press, pp. 232-233.
- Braudel, Fernand, (1993), *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris : Le Livre de Poche, Références.
- Bryant, Rebecca, (2004), *Imagining the Modern. The Cultures of Nationalism in Cyprus*, London: I. B. Tauris.
- Daillez, Laurent, (2003), *Les Templiers*, Paris : Perrin.
- Delaval Cobham, Claude, (2001), *Excerpta Cypria. Materials for a History of Cyprus*, [1908], London: Martino Publisher.
- Demurger, Alain, (2008), *Les Templiers, une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, Paris : Le Seuil.
- Englezakis, Benedict, (1995), *Studies on the History of the Church of Cyprus (4th-20<sup>th</sup> Centuries)*, Brookfield: Ashgate Publishing.
- Gazioğlu, Ahmet, (1990), *The Turks in Cyprus. A province of the Ottoman Empire (1571-1878)*, Nicosie: Rüstem & Brothers.
- Georgeon, François et Dumont, Paul (dir.), (1997), *Vivre dans l'Empire ottoman. Sociabilités et relations intercommunautaires (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris : L'Harmattan.
- Goultman, Alain, (2006), *La guerre de Crimée 1853-1856*, Paris : Perrin.
- Grousset, René, (1979), *L'Empire du Levant : Histoire de la Question d'Orient*, Paris, Payot, p. 50-54.
- Hackett, John, (1961), *A History of the Orthodox Church of Cyprus*, London: Methuen & Co, [1901].
- Hamilton Lang, Robert, (2010), *Cyprus: Its History, its present resources and future prospects*, London : Nabu Press, [1878].
- Hepworth Dixon, William, (2010), *British Cyprus*, London: Nabu Press [1923].
- Hill, Sir George Francis, (2010a), *A History of Cyprus. The Frankish Period (1192-1432)*, Cambridge: Cambridge University Press, vol. 2, [1948].

- Hill, Sir George Francis, (2010b), *A History of Cyprus. The Frankish Period (1432-1571)*, Cambridge: Cambridge University Press, vol. 3, [1952].
- Hill, Sir George Francis, (2010c), *A History of Cyprus, The Ottoman Province. The British Colony, 1571-1948*, Cambridge: Cambridge University Press, vol. 4, [1952].
- Huscenot, Jean, (1997), *Les docteurs de l'Église*, Québec : Mediaspaul Éditions.
- Imber, Colin, (1996), "The reconstruction of the Ottoman Fleet after the Battle of Lepanto 1571-1572", in Colin Imber (dir.), *Studies in Ottoman Law and History*, Istanbul, pp. 85-101.
- Karouzis, George, (1977), *Land Ownership in Cyprus: Past and Present*, Nicosia : Strabo.
- Kazarian, Nicolas, (2012), *Chypre, Géopolitique et minorités*, Paris : L'Harmattan.
- Kyrris, Costas, (1996), *History of Cyprus*, Nicosia: Lampousa, [1985].
- La Motraye, Aubry de, (1727), *Voyages du Sieur A. De la Motraye en Europe, Asie et Afrique*, La Haye : T. Johnson & J. Van Ouren, vol. 1.
- Lévi-Provençal, Évariste, (1962), « La Peste noire à Chypre en 1347-1348 d'après l'historien arabe Maqrîsî », traduction de Gaston Wiet, « la grande Peste noire en Syrie et en Égypte », in *Études d'orientalisme dédiées à la mémoire de Lévi-Provençal*, Paris : Maisonneuve et Larose.
- Lewis, Bernard, (1952), "Notes and Documents from the Turkish Archives. A contribution to the history of the Jews in the Ottoman Empire", *Oriental Notes and Studies*, no 3, Jerusalem: The Israel Oriental Society, 52 p.
- Lewis, Bernard, (2001), *The Emergence of Modern Turkey*, Oxford: Oxford University Press, [1961].
- Luke, Sir Harry, (2009), *Cyprus under the Turks (1571-1878). A Record Based on the Archives of the English Consulate in Cyprus Under the Levant Company and After*, Oxford: Oxford University Press, [1921].
- Luke, Sir Harry, (1967), *Cyprus, a portrait and an appreciation*, London : Harraps & Co, [1957].
- Mantran, Robert, (1997), « Karamanides », in Ismaël Kadaré (dir.), *Dictionnaire de l'Islam. Religion et civilisation*, Paris, Encyclopaedia Universalis, p. 457-459.
- Mas Latrie, Louis de (1852-1861), *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, Paris : Imprimerie Impériale Nationale, vol. 2.
- Michell, Richard, (1908), "Muslim-Christian Sect in Cyprus", *The Nineteenth Century Journal*, no 63, pp. 750-762.
- Murr Nehme, Lina, (2003), *1453, chute de Constantinople*, Paris : Éditions François-Xavier de Guibert.
- Norwich, John, (1986), *Histoire de Venise*, Paris : Payot.
- Orr, Charles William James, (2012), *Cyprus under British Rule*, London: Ulan Press, [1918].
- Panzac, Daniel, (2012), *La marine ottomane. De l'apogée à la chute de l'Empire (1572-1923)*, Paris : Éditions du CNRS.
- Pashley, Robert, (2012), *Travels in Crete*, Cambridge: Cambridge University Press, [1837].
- Pococke, Richard, (1745), *A Description of the East and some other countries*, London: W. Boyer, vol. 2.
- Shaw, Stanford, (1976), *History of the Ottoman Empire and Modern Turkey*, Cambridge: Cambridge University Press, 1976.
- Tardieu, Michel, (1990-91), *Définitions et théories du syncrétisme*, Paris : Annuaire du Collège de France.

Vacalopoulos, Apostolos, (1975), *Histoire de la Grèce moderne*, Paris : Horvath.

Veinstein, Gilles, (1898) ; « L'Empire sous sa grandeur (xvi<sup>e</sup> siècle), in Robert Mantran (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris : Fayard, p. 159-226.

Zorzi, Alvise, (2004), *Histoire de Venise : la République du Lion*, Paris : Perrin.

## NOTES

1. Par exemple, la lutte pour l'indépendance de la Grèce en 1821, un auteur grec présenta a posteriori celle-ci comme inéluctable en réponse à l'oppression ottomane : "La révolution de 1821 est le couronnement de l'indomptable résistance du peuple grec à la domination turque, résistance qui n'avait pas cessé depuis les premières années de servitude. Résistance qui, comme on devait s'y attendre, fut violente face à la brutalité d'un joug qui engendra la misère économique et la décadence intellectuelle du peuple grec, comme celle des autres peuples balkaniques, ainsi que le recul de la civilisation dans le sud-est de l'Europe. L'arbitraire d'une injuste et tyrannique domination, les lourdes impositions, les corvées, les poursuites, les oppressions, les emprisonnements et exécutions sommaires, l'offense permanente à la conception rigoureuse de la moralité grecque ont heurté au plus haut point l'instinct de conservation, le désir de libre expression et le sentiment de l'honneur. On comprend donc que les souffrances des Grecs furent la cause fondamentale qui les poussa au désespoir et leur donna l'ardent désir de se libérer en se soulevant" (Vacalopoulos, 1975 : 101).

2. Par exemple, Christodoulos Ioannides, dirigeant du Front national populaire (ELAM), un parti d'extrême droite chypriote grec, déclara récemment lors d'un entretien avec lui : "Les Turcs n'ont jamais accepté la présence des Chypriotes grecs sur l'île. Depuis l'Empire ottoman, ils ont toujours voulu dominer Chypre, mais nous, nous sommes les vrais habitants historiques de cette île. Ils veulent la contrôler, voire même nous expulser si c'est possible. Mais nous avons toujours résisté et nous ne nous laisserons pas faire. Nous résisterons jusqu'à ce qu'ils partent et que l'indépendance totale de Chypre soit restaurée". Entretien avec Christodoulos Ioannides (ELAM), Nicosie, 15 avril 2013.

3. En n'oubliant pas que les désignations Chypriote grec et turc recouvrent les désignations ottomanes, Grec = orthodoxe, Turc = musulman. Grec recouvre une notion religieuse et linguistique, et pas la référence à un État inexistant avant 1830.

4. Sans oublier la Crète que les Ottomans reprirent à Venise en 1669.

5. Même avant la prise de pouvoir des Vénitiens, en 1425, suite à un conflit en mer, l'armée mamelouke accéda temporairement au château de Limassol grâce à l'aide de prisonniers musulmans (Hill, [1948] 2010a : 473).

6. Par exemple, de 1404 à 1414, plus de 1 500 musulmans furent faits prisonniers lors de différentes expéditions de pirates le long des côtes syriennes à partir de Chypre. En 1425, le Sultan envoya même une expédition le long des côtes chypriotes en guise de représailles et augmenta le tribut payé par les autorités vénitiennes (Gazioğlu, 1990 : 12)

7. Sur ce point, Sir George Hill décrivit "les efforts inefficients des puissances chrétiennes pour empêcher l'invasion turque. [...] Les flottes alliées ne réussirent pas à rejoindre le Levant avant la chute de Nicosie et se retirèrent ensuite ignominieusement de la scène chypriote" (Hill, [1952] 2010c : 896).

8. Il existait trois sortes d'écoles primaires, les écoles *Sibyan* mixtes, les écoles *Vakf* des fondations religieuses et les écoles privées.

9. Ainsi, suivant le *Mevkufe Defteri*, le principal document d'enregistrement transmis au Sultan de 1572, sur 1 689 familles transférées, 777 seulement furent volontaires pour le départ vers Chypre.

10. Environ 4 000 hommes optèrent pour ce choix. On leur donna un petit dédommagement et des femmes en provenance de la région de Canik (Samsun) furent envoyées à Chypre pour les épouser.

11. Les Yörüks (“ceux qui marchent”) sont des nomades (bien que certains soient désormais sédentarisés) qui se prétendent de pure origine turque, puisque héritiers des anciens conquérants seldjoukides des tribus oghouz, venus en Turquie au XI<sup>e</sup> siècle. Ils se répartissent surtout entre trois régions : les tribus de l'ancienne Pamphylie entre Antalya et Gazipasa, qui se rendent généralement dans le Taurus pendant l'été ; les tribus de la Troade, qui transhumant entre Izmir et Aydin ; et enfin, celles qui vivent en Cilicie entre Silifke et Adana. La plupart des Yörüks envoyés à Chypre furent en fait des personnes “déportées” de force suite à une offense qu'ils avaient commise dans leur région d'origine Luke [1957] 1967 : 77).

12. Comme la quasi-totalité des Chypriotes turcs du sud de l'île, ceux de Kofinou et de Mallia se sont réfugiés au nord suite au conflit de 1974.

13. L'œuvre de Costas Kyrris, *History of Cyprus*, est tout à fait emblématique du déni de réalité historique lié à la coexistence relativement pacifique des Turcs et des Chypriotes grecs lors de l'installation des Ottomans. Pour lui, les transferts de populations eurent uniquement lieu pendant une décennie entre 1571 et 1581. Il refuse de même de reconnaître l'installation de plusieurs dizaines de milliers de Turcs à Chypre dans cette période, préférant considérer que la plupart des populations musulmanes étaient constituées de ce qu'il dénomme “crypto-chrétiens”, des chrétiens convertis à l'islam par opportunisme ou par nécessité (Kyrris, [1985] 1996 : 260-261).

14. Le syncrétisme vient d'un mot grec signifiant “union des Crétois”, initialement appliqué à une coalition guerrière, qui est utilisé en histoire des religions afin de qualifier une doctrine ou une pratique s'appuyant sur un mélange d'éléments issus de différentes croyances. Il s'agit d'une pratique religieuse, “puisqu'il existe un rapport au divin, mais dans la mesure où la pratique syncrétique est souvent minoritaire, elle se place sur un plan différent de celui des religions révélées, qui sont, pour les croyants, l'expression d'une donnée d'origine” (Tardieu, 1990-1991 : 493-496). Ainsi, le syncrétisme permet “l'alternance ou la cohabitation, chez un même individu ou au sein d'une même culture, de logiques ou de catégories en elles-mêmes incompatibles et irréductibles” (Bernand *et. al*, 2001 : 61-66).

15. La guerre de Crimée, du 4 octobre 1853 au 30 mars 1856, opposa et les Empires français, britannique et ottoman ainsi que le Royaume de Piémont-Sardaigne à l'Empire russe. Elle eut principalement lieu autour de la mer Noire (Crimée, Caucase, Balkans), mais aussi en mer Baltique autour de la mer Blanche et en Extrême-Orient. Elle se termina par la victoire de l'alliance franco-britannico-sardo-ottomane et la signature du Traité de Paris le 30 mars 1856, qui proclama la neutralité de la mer Noire et marqua le début du déclin de l'influence russe dans la région.

16. Après 1571, seule une petite garnison fut maintenue à Chypre pour soutenir le gouverneur et le pouvoir ottoman. Elle comptait environ 3 000 *sipahi* (“chevaliers”) et 1 000 *yenicheri* (“janissaires”) qui étaient des fantassins membres de l'infanterie. Dans les années 1820, au plus fort du contrôle de la tentative de révolte de certaines élites nationalistes, on estime à seulement 1 865 le nombre de militaires présents à Chypre, un nombre qui ne cessa de décliner jusqu'à environ 400 en 1878 lors de la prise du pouvoir par les Britanniques (Delaval Cobham, [1908], 2001 : 279, 346).

---

## ABSTRACTS

This article re-evaluates the evolution of Cypriots' socio-political situation in the "long term", by comparing the periods of domination of the Lusignan, the Venetians and the Ottomans. On the basis of historical documents and testimonies, it shows how fiscal and religious oppressions were more important during the Lusignan and Venetians dynasties as compared with the ottoman period. The ottoman conquest of Cyprus (1570-1571) implied the end of serfdom, the emergence of an autonomous education system and the development of religious freedom through the powers that were granted to the island's archbishop. Contrary to what contemporary Greek and Turkish nationalisms pretend, justifying radicalism or separatism, this article insists on the pacifism of inter-communal relations during the ottoman period. They were founded on rural solidarities, on the respect of religious pluralism and the autonomy of each community, in a political system that combined a weak ottoman temporal power, that of the Governor, with a strong and popular spiritual power, that of the orthodox archbishop.

Cet article réévalue l'évolution de la situation sociopolitique des Chypriotes dans le « temps long », en comparant les périodes de domination des Lusignan, des Vénitiens et des Ottomans. En s'appuyant sur des documents et témoignages historiques, il montre comment l'oppression fiscale et religieuse fut beaucoup plus forte durant les dynasties des Lusignan et des Vénitiens que lors de la période ottomane. La conquête ottomane de Chypre (1570-1571) impliqua la fin du servage, l'émergence d'un système d'éducation autonome et l'affirmation de la liberté religieuse à travers les pouvoirs donnés à l'archevêque de l'île qui devint un puissant ethnarque. À rebours de ce que prétendent les nationalismes grec et turc d'aujourd'hui qui justifient le radicalisme ou le séparatisme, l'article insiste sur le pacifisme des relations intercommunautaires durant la période ottomane. Celles-ci furent fondées sur les solidarités villageoises, le respect du pluralisme religieux et de l'autonomie de chaque communauté, dans un système politique alliant un pouvoir temporel ottoman faible, celui du gouverneur, avec un pouvoir spirituel et populaire fort, celui de l'archevêque orthodoxe.

## INDEX

**Subjects:** Histoire

**Mots-clés:** Lusignan, relations intercommunautaires, relations gréco-turques, Chypre, domination vénitienne

**Keywords:** Lusignan, Inter-communities relations, Greek-Turkish relations, Venitian domination, Frank domination, Turkish domination, Middle Age, Ottoman Empire, History

**motsclesmk** ЛУСИНИАН, ОДНОСИ ВО ЗАЕДНИЦАТА, ГРЧКО-ТУРСКИТЕ ОДНОСИ, КИПАР, БЕНЕЦИЈАНСКИ ВЛАСТ, ФРАНКИТЕ ДОМИНАЦИЈА, ДОМИНАЦИЈА ОТОМАНСКАТА СРЕДНИОТ ВЕКМ, ОТОМАНСКАТА ИМПЕРИЈА, ИСТОРИЈА

**Chronological index:** Moyen Âge, Empire ottoman

**motsclestr** Lüzinyan, İnter-milletler ilişkileri, Türk-Yunan ilişkileri, Kıbrıs, Venedik hakimiyeti, Frenk hakimiyeti, Osmanlı hakimiyeti, Ortaçağ, Osmanlı İmparatorluğu, Tarih

**motsclesel** Λουζινιάν, Ενδοκοινοτικές σχέσεις, Ελληνο-τουρκικές σχέσεις, Κύπρος Βενετοκρατία, Φραγκοκρατία, Τουρκοκρατία, Μεσαιώνας, Οθωμανική Αυτοκρατορία, Ιστορία

**Geographical index:** Chypre

AUTHOR

**MATHIEU PETITHOMME**

MCF Sciences politiques

IUT Besançon